



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du 2 octobre 2015

Convocation du C.M. : 25/09/2015
Affichage : 07/10/2015

Le vendredi 2 octobre 2015 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Etaient présents : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Melle Marie-Line TISON, M. Claude LABORDE, Mmes Isabelle CANTY, Jocelyne ISSARTIAL, MM. Roger-Jean BÉALAY, Jérémie CANTY, Éric DESCOMBES, Éric LECOMTE, Yannick ROULEAU

Absents excusés : Mmes Julie FONTENEAU, Régine JACQUEMIN, Servanne JAKUBOWSKI, M. Maurice RAYER

Mme Régine JACQUEMIN a donné procuration de vote à M. Denis SCHOEFS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CANTY

M. le Maire interroge l'assemblée présente : après consultation, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 3 septembre 2015 n'appelle aucune observation de sa part.

☞ Lotissement communal « Le Chêne Galon »

Avenant au marché : lot n° 2

Après présentation du suivi du marché, M. le maire informe le conseil qu'un avenant n° 1 au marché est proposé concernant le lot n° 2 : Tranchées communes, Réseaux Basse Tension, Eclairage Public et France Télécom de l'entreprise FTPB Réseaux située ZA La Balorais 53410 Saint Pierre la Cour. Il donne lecture du rapport de présentation du maître d'œuvre.

L'avenant des travaux comprend des prestations d'un montant de 3 149.70 € HT soit 3 779.64 € TTC, ce qui porte le montant total du marché après avenant de 44 809.00 € HT à 47 958.70 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise M. le maire à signer l'avenant concerné avec l'entreprise FTPB Réseaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP Lotissement - art. 605 – achat de matériels, équipements et travaux pour un montant de 294 000 €.

Point sur l'avancement des travaux et de la commercialisation

Les travaux sont programmés en octobre. M. le maire présente le planning prévisionnel des travaux du lot n° 3 (marché KNITTEL) :

- L'engazonnement traditionnel sera effectué à l'arrière des lots 2, 13, 16, 17 et 12 (les rives de voirie seront engazonnées lors de la phase définitive en raccordement aux bordures)
- Le traitement du bassin et de la noue disponible sera réalisé avec fauche et évacuation de la végétation existante et semis à l'hydroseeder.
- La préparation culturale des emprises des massifs 24, 22, 21, 20 et 18 et la pose du feutre de plantation seront prévues ainsi que la mise en place des piquets de protections.
- En novembre (date à préciser selon l'avancement de la saison) : c'est la plantation des végétaux sur les massifs préparé qui sera à prévoir.

Enfin, le bornage des terrains a été complété par le géomètre.

Commercialisation

M. Le Maire présente le plan du lotissement et précise que 3 terrains sont réservés actuellement (lots n°s 7 - 8 et 17). Un mailing a été envoyé aux constructeurs sarthois.

☞ Effacement des réseaux aériens rue de l'Ecole

Point sur l'avancement des travaux

Les travaux sont en cours. Les liaisons B sont réalisées (interventions chez les riverains). Les tranchées sur domaine public seront commencées à partir de la semaine 41.

☞ Rénovation de l'éclairage public rue de l'Ecole

Attribution du marché de travaux

Lors de la dernière réunion dans sa séance du 3 septembre 2015, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à lancer la consultation du marché de travaux.

M. le Maire rappelle que le marché à procédure adaptée a été lancé sur le portail dématérialisé du Conseil Général le 6 septembre 2015. La date de remise des offres a été fixée le jeudi 1^{er} octobre 2015 à 18h au plus tard. 6 entreprises ont remis une offre. La commission MAPA a ouvert les plis jeudi 1^{er} octobre 2015 à 19h.

Les critères d'attribution sont l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Après présentation de la grille d'analyse, M. le maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise DELANDE située à Villaines sous Lucé (72150) lieu-dit « La Basse Garenne » pour la somme de 28 361.00 € HT soit 34 033.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

attribue le marché à l'entreprise DELANDE.

autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 – Opération n° 86 : Effacement des réseaux aériens – rue de l'Ecole – art. 2315 pour un montant de 135 000 €.

M. le Maire rappelle qu'une subvention DETR 2015 a été attribuée pour l'éclairage public - rue de l'Ecole - d'un montant de 7 192 € (soit 20% du montant HT).

☞ Rénovation intérieure de la salle des fêtes

Aménagement d'un bar

M. le Maire rappelle que des restes à réaliser ont été votés au BP 2015.

2 entreprises ont été contactées. M. le Maire présente un tableau comparatif des propositions détaillées.

Il propose de retenir l'entreprise moins-disante AGEM située à Cherré (72400) ZA sud du Valmer, 10 rue de la Tuilerie, pour un montant de 4 590.60 HT soit 5 519.74 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à main levée, 11 voix pour et 1 abstention,

accepte le devis le moins-disant de l'entreprise AGEM,

autorise M. le Maire à passer commande auprès de ce fournisseur.

Afin de permettre le règlement de cette dépense, le conseil, après vote à main levée, 11 voix pour et 1 abstention,

décide le virement suivant :

Section d'investissement :

Art. 2118 – opération n° 43 – réserves foncières = - 10.00 €

Art. 2313 – opération n° 72 – rénovation intérieure de la salle des fêtes = + 10.00 €.

☞ Ecole Jean Ferrat

Information suite à l'ouverture de la 4^{ème} classe

Les effectifs actuels sont au nombre de 79. La 4^{ème} classe implique des besoins en matériel et de mise à disposition de personnel :

Mme Delphine VALLÉE, directrice, va obtenir une aide après de l'Education Nationale, pour une journée par semaine afin d'assurer son poste de direction.

Un problème de locaux se pose quant au dortoir (une quinzaine d'enfants font la sieste dans la salle de psychomotricité).

L'accueil périscolaire s'effectue à la cantine scolaire.

Au vu de tous ces changements, M. le Maire a pris contact avec le cabinet d'architecture A3DESS afin de réfléchir à la construction de cette 4^{ème} classe : ce dernier a présenté une première esquisse.

M. le Maire va prendre contact avec le « responsable travaux » de l'Education Nationale pour avis.

Finances communales

Travaux de voirie 2015 : décision modificative

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de renforcement des rives de chaussée rue de l'Ecole dans sa séance du 29 mai 2015 et de confier les travaux à l'entreprise HRC du Mans pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160.00 € TTC.

Afin de permettre le règlement de cette dépense,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide le virement de crédits suivant :

Section d'investissement :

Art. 2118 - Opération n° 43 – réserves foncières = - 30 €

Art. 2152 - Opération n° 87 - Travaux de voirie – programme 2015 = + 30 €.

Equipement de l'école Jean Ferrat : décision modificative

L'ouverture de la 4^{ème} classe nécessite des aménagements et des acquisitions : l'obscurcissement de la salle de psychomotricité pour la sieste s'avère indispensable. La société LINCONYL située à La Ferté Bernard (72400) 1 rue Robert Garnier, a été consultée pour des rideaux et stores. M. le Maire et ses adjoints ont travaillé avec cette société afin d'obtenir le meilleur produit, facile d'utilisation et avec la solidité requise pour une manipulation journalière.

Le coût est de 3 095,77 HT soit 3 714,92 TTC. Etant donné l'urgence et le délai de fabrication, la commande a été lancée.

D'autre part, des porte-manteaux ont été commandés auprès de la société FRANCE EQUIPEMENT située à Rioz (70190) 6 rue Benjamin Franklin, pour un montant 355.20 TTC

Enfin, suite à l'organisation des 2 classes maternelles, une commande a été lancée de mobilier et de jeux auprès de la société NATHAN pour un montant de 1 393.00 € TTC.

Afin de permettre le règlement de ces dépenses,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide le virement de crédits suivant :

Section d'investissement :

Art. 2118 - Opération n° 43 – réserves foncières = - 4 400 €

Art. 2315 – Opération n° 58 – aménagement des abords de la mairie et de l'église = - 1 100 €

Art. 2188 - Opération n° 80 - équipement de l'école Jean Ferrat = + 5 500 €.

Personnel communal

Création d'un emploi de secrétaire de mairie

Pour les besoins du service, étant donné le départ à la retraite de Mme Catherine BACHELIER, attachée territoriale, M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi de secrétaire de mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de créer un emploi de secrétaire de mairie à compter du 30 novembre 2015 et que ce poste pourrait être pourvu dans les grades suivants :

- adjoint administratif de 1^{ère} classe,

- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

- rédacteur,

- rédacteur principal de 2^{ème} classe,

- rédacteur principal de 1^{ère} classe.

décide de la durée hebdomadaire de service à 35 h 00.

Création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet

Pour les besoins du service, M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet pour la deuxième classe maternelle, considérant le surcroît de travail dû à l'accroissement des effectifs notamment au niveau de la surveillance de la cantine. Actuellement la durée hebdomadaire est de 31 h 00.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de créer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et ce, à compter du 21 septembre 2015,

décide de la durée hebdomadaire de service à 35 h 00.

Sarthe Habitat

Vente du patrimoine ancien rue Jean Moulin : avis du conseil

M. le Maire informe le conseil municipal que Sarthe Habitat envisage la vente de 10 logements individuels de notre parc locatif situés rue Jean Moulin sur notre commune (programme 0199) conformément aux dispositions législatives applicables aux cessions de patrimoine immobilier des organismes HLM (Article L. 447-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation).

M. le maire propose au conseil municipal de prendre une délibération de principe confirmant l'accord sur le projet exposé et plus particulièrement sur les points suivants :

- La mise en vente progressive des 10 logements individuels (5 type 3, 4 type 4 et 1 type 5) situés rue Jean Moulin sur notre commune,
- La reprise dans le domaine public ou dans le domaine privé de la commune, des voiries, réseaux divers et autres délaissés d'espaces verts qui subsisteront après la délimitation des jardins privatifs, Sarthe Habitat prenant en charge les frais du document d'arpentage et la rédaction de l'acte administratif constatant la cession. Cette action s'inscrit dans la continuité de la convention de location de voiries qui avait été signée en date du 7 septembre 1985,
- Le maintien de la garantie donnée par la collectivité locale sur les emprunts non encore intégralement remboursés sachant qu'il ne subsiste qu'un reliquat sur un emprunt garanti à hauteur de 20 % par la collectivité locale. La dernière échéance est prévue pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

donne un accord de principe sur les points cités ci-dessus,

charge M. le Maire de la délimitation pour la reprise dans le domaine public des voiries et délaissés d'espaces verts en accord avec Sarthe Habitat,

autorise M. le Maire à signer tous documents à intervenir relatifs à cette affaire.

SAEP de la région de Dollon

Rapport sur l'eau 2014

M. le Maire donne lecture des principaux points du rapport sur l'eau 2014. Le document est à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau.

Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

Compte-rendu de la réunion des maires du 24 septembre 2015

La réunion a eu lieu à Sceaux sur Huisne : elle fût principalement axée sur la compétence Urbanisme, avec pour la communauté de communes, la prise en charge des PLU en cours d'élaboration (à Beillé, Préval, ainsi que la révision des PLU des communes de Cherré et de Tuffé).

Le compte-rendu sera transmis aux conseillers.

Information

Rentrée des subventions :

Subvention européenne Leader 2014 : acquisition de mobilier pour la bibliothèque communale : 2 975.65 €

Subvention européenne CEE 2014 : rénovation de l'éclairage public rues diverses : 306.00 €

Subvention régionale 2014 : réhabilitation de la bibliothèque communale : 30 060 € à percevoir de façon imminente.

Lotissement de la Huchottière :

Les travaux de viabilisation définitive débutent à partir du lundi 12/10.

Bulletin municipal :

La commission « communication » est convoquée mercredi 14 octobre 2015 à 18h30 pour la préparation du bulletin.

Agenda du maire et des adjoints

- Lundi 5/10 à 10h : RDV avec JCP ÉLEC pour avoir une estimation des mises en conformité électriques dans les différents bâtiments communaux.
- Jeudi 8/10 : réunion de chantier au lotissement du Chêne Galon (concernant les espaces verts)
- Jeudi 8/10 à 14h : réunion de la commission travaux du SAEP de Dollon
- Vendredi 9/10 : élection des parents d'élèves
- Samedi 10/10 à 11h00 : remise de médailles au sein de la société BAHIER : la cérémonie se tiendra à Cherré
- Lundi 12/10 à 17h45 : commission « tourisme Culture et patrimoine PS »
- Mercredi 14/10 à 9h30 : réunion de chantier au lotissement de la Huchottière
- Jeudi 15/10 à 15h00 : réunion à la gendarmerie de Tuffé pour le devenir de la brigade avec Mme la Sous-Préfète.
- Vendredi 16/10 à 18h00 : Rendez-vous chez le notaire pour signature de vente du terrain - lot 8.
- Samedi 17/10 : congrès des maires à Saint Calais
- Jeudi 22/10 : réunion des maires et secrétaires de mairie à l'Abbaye de l'Épau avec le Conseil départemental

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Prochaine réunion du conseil municipal :

Vendredi 6 novembre 2015 à 20h30